

Blois, le 14 juin 2022

FORMATION DES AUXILIAIRES DE BIBLIOTHÈQUE : REMISE DE DIPLÔMES AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Lundi 13 juin s'est tenue, au conseil départemental, la cérémonie d'annonce des résultats et de remise de diplôme à la 16^e promotion d'élèves auxiliaires de bibliothèque. Centre de formation de l'association des bibliothèques de France (ABF), la Direction de la lecture Publique du conseil départemental reçoit et organise la formation diplômante d'auxiliaire de bibliothèque depuis 2005.

Organisme formateur agréé, [l'association des bibliothécaires de France](http://associationdesbibliothecairesdefrance.fr) délivre le titre d'auxiliaire de bibliothèque qui valide toutes les compétences immédiatement utilisables pour accueillir les publics, participer au circuit du document (de la veille à la médiation) et assurer le fonctionnement des bibliothèques. S'adressant aux personnes travaillant en bibliothèque (à titre salarié ou bénévole) sans formation et sans diplôme de la filière métiers du livre, ce titre n'exige pas de diplôme. Toutefois, une forte motivation pour le service public, une bonne culture générale et une curiosité d'esprit sont nécessaires pour prétendre à l'acquisition des techniques de base du métier de bibliothécaire.



Pour Tania André, vice-présidente du conseil départemental chargée de la vie associative, de la culture et des sports : « **Une bibliothèque, c'est le carrefour de tous les rêves de l'humanité.** » citant Julien Green. Avant de poursuivre : « **Les auxiliaires de bibliothèques, à l'interface du public et des livres, détiennent les clefs de l'évasion et de la culture qu'offrent les ouvrages** ».

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
[departement41](http://departement41.fr)



Réalisée en collaboration étroite entre les groupes régionaux ABF, les collectivités territoriales ou les Centres nationaux de la fonction publique territoriale (CNFPT), les associations et agences de coopération, les universités et les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC), la formation se déroule en présentiel sur une année scolaire de septembre à juin à raison de 200 heures de cours tous les lundis hors vacances scolaires et d'un stage pratique obligatoire de 35 heures. Comprenant des cours théoriques, ainsi que des travaux pratiques et des visites de bibliothèques, elle implique la réalisation de travaux personnels, d'un rapport de stage et d'une liste bibliographique en plus de l'examen final comprenant des épreuves écrites et épreuves orales.

Sur les deux-cents stagiaires de cette 16^e promotion préparant le titre d'auxiliaire de bibliothèque lors de cette session 2021/2022, dix-sept ont été accueillis pendant plusieurs semaines par la direction de la lecture publique et ont tous obtenus leur examen.

Ainsi, les dix-sept nouveaux auxiliaires de bibliothèques diplômés sont :

- Solimane Bennaceur
- Olivier Besnard
- Marion Boigard
- Valérie Busson
- Hamidou Dara Bouscasse
- Isabelle Desmaele
- Sandra Dieuleveut
- Raphaëlle Drouhin
- Cindy Guitton
- Mathilde Jonghmans
- Coralie Kherri
- Christine Minot
- Adrien Poirot
- Agnès Porthault
- Laurent Quilichini
- Stéphanie Redoulés
- Amandine Vincenti

Accessible aux publics en situation de handicap, cette formation peut faciliter l'accès à un concours de catégorie C de la fonction publique et constituer la première étape d'un cursus professionnel. Sur les trois dernières années, le taux de réussite à l'examen est de 97 %, le taux d'insertion global à 6 mois après l'obtention du titre est de 99 %.

« **Le conseil départemental est fier de soutenir ainsi un parcours de formation inclusif.** » a conclu Tania André.

Pour en savoir plus sur le métier d'auxiliaire de bibliothèque : abf.asso.fr

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41

